

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 1411
N/REF : 2/03/2025 0H07 C:007626 I:01357
V/REF : Contrat N°001411 du 01/12/1987

SDC 'François Ouest'
C/O ESPACE IMMOBILIER LYONNAIS
LE MARECHAL
103, AVENUE DE SAXE
69003 LYON

V/REF.IMM. 9300
IMMEUBLE : FRANCOIS OUEST
22, AVENUE PAUL MARCELLIN
69120 VAULX EN VELIN

Vaulx en Velin, le 04 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : RESEAUX EXTERIEURS
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme B. GARNAUD

CURAGE DES RESEAUX EXTERIEURS

L.T.C. procédera 1 fois l'an a l'entretien de l'écoulement de :
- 390 metres de réseau extérieur eaux usées-eaux vannes-eaux pluviales
- 40 tabouret(s)
- 4 grilles eaux pluviales

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/03/2025

Prix de base du contrat : 1094,23

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 09/2024 Valeur : 141,4

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien réseaux extérieurs EU-EV-EP	1/AN	1478,30	1478,30
TOTAL H.T.				1478,30
T.V.A. a 10,00%				147,83
TOTAL T.T.C.En EURO				1626,13

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.